

# COMMUNE D'AVELUY

80300

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### DU BUDGET PRIMITIF 2020

#### I – Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Pour l'année 2020 le délai a été exceptionnellement prolongé jusqu'au 31 juillet en raison de la pandémie due au COVID 19. Il doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2020 a été voté le 25 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau. Ce budget a été réalisé sur les bases de débat lors de la commission des finances qui s'est tenue le 17 juin 2020. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition
- de contenir la dette en ne recourant pas à de nouveaux emprunts ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et la Communauté de Communes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### II – La section de fonctionnement

– Dépenses de la section de fonctionnement :

\* Les dépenses générales (chapitre 011) pour 478 246 €

\* Les dépenses de personnel (Chapitre 012) pour 83 011 €

Les services communaux comptent 4 postes, dont 1 agent titulaire à temps plein et 3 agents titulaires à temps partiel. Il convient de préciser qu'un agent a rejoint en mai 2020 le service mutualisé des secrétaires de mairie mis en place par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

\* Les charges de gestion courante (Chapitre 65) pour 59 900 €

Les indemnités des élus communaux pour 39 000 €. Les participations versées aux organismes de regroupement (Service d'aide ménagère, Syndicat scolaire d'Albert) pour 9 000 €, aux structures scolaires extérieures accueillant des enfants de la commune pour 500 € et les subventions allouées aux associations locales et aides ponctuelles aux personnes de droit privé pour 9 000 €.

\* Le remboursement des intérêts de la dette (Chapitre 66) pour 1 485 €

\* Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67) pour 1 000 €

Correspondant essentiellement à l'attribution d'une aide communale à la rentrée scolaire.

\* Le virement à la section de fonctionnement (Chapitre 023) pour 635 €

\* Les opérations d'ordres entre sections se rapportant aux amortissements pour 14 666 €

L'équilibre de ces opérations se traduit par une affectation en section d'investissement en recettes au chapitre 040.

– Recettes de la section de fonctionnement :

\* Un excédent antérieur reporté (exercice 2019) pour 384 512,99 €

\* Atténuation de charges sur salaires de personnel (Chapitre 013) pour 2 000 €

\* Les produits des services (Chapitre 70) pour 9 655 €

Les prestations périscolaires apportent à elles seules 5 000 €

\* Les impôts et taxes (Chapitre 73) pour 149 293 €

Un produit prévisionnel des impôts locaux pour 110 220 €, dont les taux des taxes ont été votés sans majoration depuis maintenant 6 années. Les taux votés pour 2020 : 10,88 % en Taxe d'habitation, 16,26 % en Taxe foncière (bâtie) et 26,40 % en Taxe foncière (non bâtie).

La Commune étant membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique perçoit l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot mais sur celle-ci est imputé le coût de la mise à disposition du secrétaire de mairie devenu intercommunal depuis mai 2020 ; elle est donc réduite à zéro pour cet exercice, une Dotation de Solidarité Communautaire de 5 000 € et un Fonds National de garantie individuelle de ressources (FNGIR) versé par l'Etat pour 24 073 € viennent compléter ce chapitre.

\* Les dotations et participations (Chapitre 74) pour 92 532 €

Des dotations versées par l'Etat pour 59 961 €

La participation des communes environnantes ayant des enfants scolarisés à Aveluy pour 22 000 €

Les compensations fiscales reversées par l'Etat pour 6 571 €

\* Les produits de gestion courante (Chapitre 75) pour 9 016 €

La location annuelle du logement communal et autres produits de gestion courante

\* Une écriture comptable portée en opération d'ordre, équilibrée par une affectation en section d'investissement en dépenses (Chapitre 040) pour 3 200 €

## II – La section d'investissement

– Dépenses de la section d'investissement : 233 206,68 €

\* Le report du déficit d'investissement de l'exercice 2019 pour 143 861,68 €

\* Le remboursement en capital de la dette pour 10 145 €.

Le capital restant dû au 01/01/2020 s'élève à 75 350,89 € pour 1 emprunt arrivant à terme l'an 2026

\* La caution des locataires du logement communal pour 600 € au compte 165

L'équilibre de cette écriture se retrouve en recettes d'investissement au chapitre 16

\* Les investissements programmés :

au chapitre 21 :

- . des travaux d'aménagement de l'étang communal pour 4 000 €
- . des travaux d'aménagement paysager avec des jardinières fleuries pour 1 200 €
- . la réfection complète du mur d'enceinte du cimetière pour 12 000 €
- . les travaux sur diverses voiries (rues de Martinsart, du Bois, de Bouzincourt et d'Albert) pour 25 000 €
- . une première tranche de réfection des vitraux de l'église pour 30 000 €
- . l'achat de panneau de signalisation routière pour 1 500 €
- . l'achat d'un WC chimique pour 1 000 €
- . l'achat d'un micro-ordinateur portable pour l'école pour 700 €

\* Une écriture comptable portée en opération d'ordre, équilibrée par une affectation en section de fonctionnement en recettes (Chapitre 040) pour 3 200 €

Le report de restes à réaliser s'élève à 48 000 €

– Recettes de la section d'investissement :

au chapitre 10 :

\* Le Fonds de Compensation de la TVA pour 15 000 € et le produit de la taxe d'aménagement pour 1 000 €

\* le besoin de financement de la section avec l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 pour 187 592,68 €

\* Les subventions d'équipement (Chapitre 13) pour 13 713 € attendues du Département et de l'Etat pour la réalisation des travaux sur les vitraux de l'église

\* La caution des locataires du logement communal pour 600 € au compte 165

L'équilibre de cette opération se traduit par une affectation en section d'investissement par une dépense au chapitre 16

\* Les opérations d'ordres entre section se rapportant aux amortissements pour 14 666 €

L'équilibre de ces opérations se traduit par une affectation en section de fonctionnement en dépenses au chapitre 042.

### III Les données synthétique du budget – Récapitulation

#### a) Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrés à 650 208,99 €

• En dépenses réparties comme suit :

Nouveaux crédits .....	635 542.99 €
Virement en section d'investissement .....	0
Opérations d'ordre entre sections .....	14 666.00 €

• En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits .....	262 496.00 €
Opérations d'ordre entre sections .....	3 200.00 €
Excédent antérieur reporté (2019) .....	384 512.99 €

#### b) Dépenses et recettes d'investissement équilibrés à 233 206.68 €

• En dépenses réparties comme suit :

Nouveaux crédits .....	86 145.00 €
Déficit reporté 2019 .....	143 861.68 €
Opérations d'ordre entre sections .....	3 200.00 €

• En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits .....	30 313.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé .....	187 592.68 €
Virement section de fonctionnement .....	635.00 €
Opérations d'ordre entre sections .....	14 666.00 €

Fait à AVELUY, le 25 juin 2020

Le Premier Adjoint délégué aux finances communales



**Dominique MILLE**